



## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ADJOINTE QUE :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2016, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté les règlements suivants :

- **Règlement numéro 282** décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2017;
- **Règlement numéro 283** concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2017.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Les règlements numéros 282 et 283 entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 21<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2016**

**Lise Cadieux**  
**Greffière adjointe**